

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Samedi 4 Avril 2026



Sommaire :

- *Comptes financiers de la Fédération*
- *Bilan exercice 2025 et budget prévisionnel 2026 et ses annexes*
- *Compte rendu de la commission des finances du 6 mars 2026.*
- *Synthèse de l'exercice 2025 par le cabinet comptable SARDA.*
- *Rapport des vérificateurs aux comptes*
- *Résolutions financières*
- *Rapport d'activité de l'année 2025*
- *Orientations fédérales 2026*

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

au Puy en Velay le 4 avril 2026

ORDRE DU JOUR

Introduction par le Président Lionel MARTIN

1 - Ouverture des travaux, appel des A.A.P.M.A. et constitution du Bureau.

2 - Remerciements aux personnalités.

3 – Approbation de la mission du commissaire aux comptes de la SARL ANNONAY AUDIT

4 - Comptes financiers de la Fédération :

- Bilan exercice 2025 et budget prévisionnel 2026 présentés par le Trésorier,
- Rapports des vérificateurs aux comptes,
- Note de synthèse de l'exercice 2025 du cabinet comptable SARDA,
- Rapport d'expertise Cabinet SARL ANNONAY AUDIT
- Approbation des résolutions financières présentées par le Trésorier.

5 - Rapport d'activités du Conseil d'administration pour l'année 2025.

6 - Orientations fédérales 2026.

7 - Actualités.

8- Exposés des personnalités.

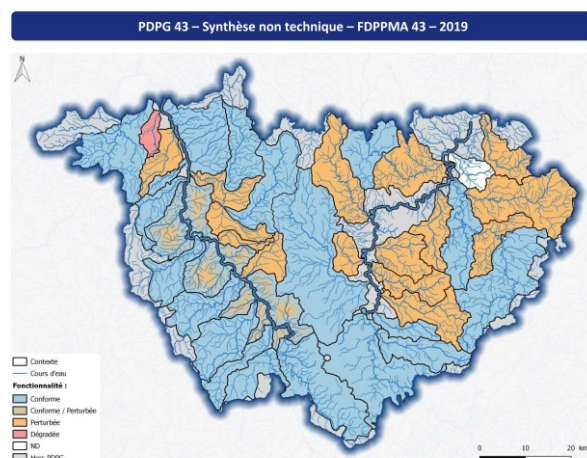
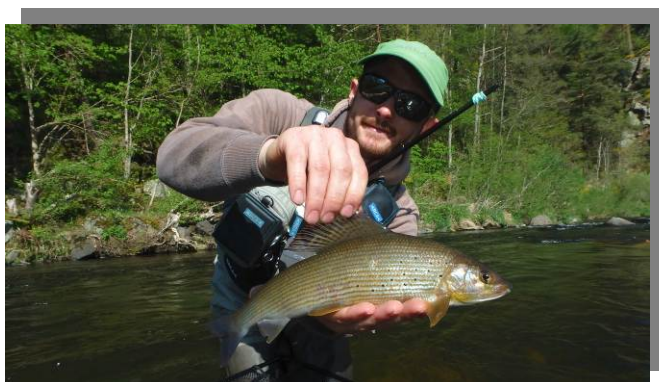


Figure 2 : Etat de fonctionnalité des contextes piscicoles dans le PDPG précédent
(Sources : FDPPMA 43 ; IGN - BD Carthage ©)

Comptes financiers de la Fédération 2025 :

1 - BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

A C T I F				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2025	Montant 2024
	ACTIF IMMOBILISE		280 038,80 €	307 944,17 €
211	Terrains, étangs, barrages		29 780,31 €	29 822,15 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages	83 696,07 €		
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages	65 847,05 €	17 849,02 €	0,00 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche	109 246,34 €		
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche	-109 246,34 €	0,00 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche	65 359,73 €		
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche	-65 359,73 €	0,00 €	0,00 €
21313	Bâtiments : Garage	15 300,00 €		
281313	Amortissement bâtiments : Garage	-4 781,25 €	10 518,75 €	11 283,75 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions	307 041,52 €		
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions	-202 023,95 €	105 017,57 €	122 349,39 €
2151	Matériel technique	142 126,25 €		
28155	Amortissement matériel technique	-113 518,06 €	28 608,19 €	41 437,47 €
2182	Matériel transport	120 486,69 €		
28182	Amortissement matériel transport	-113 480,33 €	7 006,36 €	21 194,92 €
2183	Matériel bureau et informatique	30 110,88 €		
28183	Amortissement matériel bureau et informatique	-29 744,17 €	366,71 €	619,70 €
2184	Mobilier	38 277,21 €		
28184	Amortissement mobilier	-36 255,96 €	2 021,25 €	4 448,51 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		56 838,00 €	55 151,00 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		14 032,64 €	13 637,28 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	8 000,00 €
	ACTIF CIRCULANT		772 589,96 €	873 412,26 €
4671	Autres débiteurs divers : Tribunal Judiciaire		1 200,00 €	12 398,32 €
4686	Produits à recevoir		96 293,76 €	139 381,97 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		36,80 €	85,40 €
4785	Compte transitoire : étude cormorans		1 188,50 €	4 253,04 €
486	Charges constatées d'avance		0,01 €	253,00 €
4861	Charges constatées d'avance : avance sur travaux AAPPM		13 080,00 €	0,00 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		44 314,37 €	43 924,50 €
51211	Crédit Agricole : compte courant plan saumon		3 609,84 €	2 763,37 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		60 136,49 €	59 017,44 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		310 562,69 €	177 416,70 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		16 370,46 €	16 180,36 €
51216	Crédit Agricole : compte sur Livret		137 591,16 €	330 997,00 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 532,94 €	1 542,55 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		86 274,79 €	84 452,71 €
531	Caisse		398,15 €	745,90 €
T O T A L			1 052 628,76 €	1 181 356,43 €

P A S S I F			
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant 2025	Rappel 2024
	CAPITAUX PROPRES	635 257,09 €	660 108,19 €
110	Report à nouveau	322 552,16 €	293 632,25 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000,00 €	300 000,00 €
129	Résultats de l'exercice (déficit)	-19 153,72 €	28 919,91 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	114 149,37 €	112 263,78 €
13121	Subventions d'équipement reçues du Conseil Régional	2 385,58 €	3 141,58 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-99 538,32 €	-92 461,35 €
1393	Subventions d'équipement du Conseil Régional inscrites au compte de résultat	-1 318,98 €	-1 318,98 €
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	16 181,00 €	15 931,00 €
	DETTES	417 371,67 €	521 248,24 €
43100001	Cotisations C.M.S.A.	64 991,03 €	44 771,12 €
43730001	Cotisations Chorum (prévoyance de base)	2 181,99 €	2 100,04 €
43740001	Cotisations Harmonie Mutuelle	749,49 €	748,16 €
44410001	Autres organismes sociaux : impôts à la source	939,65 €	932,07 €
4681	Charges à payer de gestion	30 570,41 €	28 118,30 €
4682	Subventions fédérale pour travaux AAPPMA non utilisées	14 696,40 €	7 696,40 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	1 354,00 €	1 710,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	60 465,20 €	60 599,20 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA (cartes de pêche)	753,50 €	1 132,00 €
47381	Produits divers à virer aux AAPPMA	0,00 €	9 683,43 €
47841	Fédération Nationale : avance financière plan saumons	200 000,00 €	323 855,71 €
487	Produits constatés d'avance	25,00 €	25,00 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales	27 351,71 €	24 570,98 €
4873	Produits constatés d'avance : diverses subventions	13 293,29 €	15 305,83 €
T O T A L		1 052 628,76 €	1 181 356,43 €

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2025

N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	PREVISIONNEL 2025		REALISE 2025		PREVISIONNEL 2026	
		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
60	ACHATS		68 150,00		62 552,13		65 550,00
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	16 450,00		14 841,20		14 000,00	
60210004	Achats cristivomers Lac du Bouchet	2 900,00		2 978,55		3 850,00	
60210008	Achats truites arc en ciel ; parcours Trophées Loire (Coubon)	5 000,00		4 209,45		4 500,00	
60210009	Achat carnassiers	0,00		2 780,00		2 200,00	
60210010	Achats truites arc en ciel ; parcours Senouire	3 000,00		2 994,09		3 000,00	
60210011	Achats truites arc en ciel ; plan d'eau Champagnac	0,00		909,94		1 000,00	
60216001	Achats de produits d'entretien	50,00		7,97		50,00	
60611001	Fournitures de gaz siège social	3 500,00		3 471,54		4 000,00	
60612001	Fournitures d'électricité siège social	1 500,00		1 277,22		1 600,00	
60613001	Fournitures d'eau siège social	200,00		227,88		250,00	
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 100,00		831,53		1 200,00	
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	800,00		505,06		800,00	
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	100,00		90,06		150,00	
60620009	Fournitures de carburants Dacia Duster 3	2 500,00		2 415,63		2 800,00	
60620011	Fournitures de carburants Dacia Duster 2	2 300,00		1 547,76		2 200,00	
60620012	Fournitures de carburants Citroën Jumpy 2	1 000,00		718,98		1 100,00	
60620013	Fournitures de carburants Suzuki Vitara 2	1 300,00		1 176,97		1 500,00	
60640001	Fournitures de bureau	1 500,00		888,71		1 500,00	
60640002	Frais impression ; permis de pêche et divers	400,00		666,00		500,00	
60640003	Frais fabrication panneaux information	4 500,00		5 463,60		3 000,00	
60650001	Fournitures d'habillement du personnel fédéral	1 050,00		339,99		1 050,00	
60650002	Fournitures d'équipements (équipements protection individuels)	1 000,00		850,33		1 000,00	
60650003	Fournitures d'habillement des gardes pêche particuliers	2 500,00		1 706,25		2 400,00	
60650005	Fournitures d'habillement des animateurs	300,00		208,00		400,00	
60680001	Autres fournitures	7 500,00		6 761,30		3 000,00	
60680002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures animations fédérales	2 000,00		714,58		2 000,00	
60680003	Autres fournitures : achat matériels techniques	2 200,00		1 279,11		3 000,00	
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique (ordinateurs pour AAPMA)	2 000,00		1 574,52		2 000,00	
60681001	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Gorges de la Loire	500,00		377,98		500,00	
60681002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Brivadois	500,00		452,75		500,00	
60681003	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Hte-Vallée de la Loire	500,00		285,18		500,00	
61	SERVICES EXTERIEURS		43 950,00		42 770,01		74 550,00
61320001	Frais location garage	950,00		544,06		1 500,00	
61340001	Frais locations de droits de pêche	4 300,00		4 612,91		4 750,00	
61350001	Location et maintenance matériel de téléphonie	950,00		936,00		950,00	
61360001	Location et maintenance matériel de photocopie	5 600,00		5 089,88		5 200,00	
61360002	Location et maintenance défibrillateur	500,00		0,00		500,00	
61370001	Frais locations diverses	250,00		250,00		250,00	
61380001	Frais location et maintenance GED (Gestion électronique des documents)	3 850,00		3 859,20		3 850,00	
61390001	Frais de location et maintenance logiciels	1 150,00		1 662,96		1 700,00	
61400001	Charges de copropriété pour garage	150,00		131,98		150,00	
61520001	Frais d'entretien et nettoyage du siège social	3 600,00		3 619,30		3 600,00	
61520002	Frais de réparation du siège social	800,00		0,00		20 000,00	

61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	600,00	0,00		500,00
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	400,00	311,12		300,00
61550008	Entretien et réparations autres matériels	400,00	171,44		200,00
61550009	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 2	500,00	434,89		500,00
61550011	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 3	1 500,00	1 862,60		1 500,00
61550012	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy 2	500,00	303,54		400,00
61550013	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara 2	500,00	282,13		500,00
61560001	Frais de maintenance	2 950,00	2 118,41		2 650,00
61560002	Frais de maintenance site internet	600,00	830,40		5 850,00
61560003	Frais de maintenance application géopêche	0,00	0,00		5 000,00
61570001	Frais entretien et réparation matériel divers	300,00	376,38		300,00
61610001	Primes d'assurances véhicules	5 500,00	4 830,62		5 150,00
61680001	Autres assurances	5 850,00	6 284,49		6 450,00
61740001	Dons, cadeaux	700,00	2 350,00		700,00
61800001	Redevance location barques	1 450,00	1 907,70		2 000,00
61810001	Documentation générale	100,00	0,00		100,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	78 950,00	68 618,94		75 800,00
62100001	Frais ristournes dépositaires	3 500,00	3 100,17		3 100,00
62200002	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : APN	15 650,00	13 632,00		14 000,00
62200003	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : avocats et huissiers	10 000,00	13 338,19		10 000,00
62200004	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : experts comptable	3 850,00	4 203,60		8 200,00
62200005	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : autres	700,00	2 280,00		2 000,00
62300001	Publicité, information, publications	17 200,00	4 723,60		8 800,00
62310001	Frais manifestations promotionnelles	5 200,00	7 029,80		6 400,00
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 300,00	1 837,00		2 000,00
62510001	Frais de parking	100,00	17,60		100,00
62510002	Frais de péage	400,00	162,80		300,00
62530001	Frais déplacements du personnel	3 000,00	1 867,83		2 500,00
62530002	Frais déplacements stagiaires	200,00	0,00		200,00
62540001	Indemnités compensatrices de frais (indemnités gardes et divers)	3 100,00	3 100,58		3 700,00
62570001	Frais de réception	400,00	734,70		400,00
62600001	Frais de télécommunications	4 100,00	4 122,33		4 100,00
62600002	Frais postaux	2 100,00	873,62		2 000,00
62700001	Frais services bancaires	300,00	188,25		300,00
62810001	Cotisations organismes piscicoles	6 500,00	7 093,61		7 350,00
62810002	Cotisations autres organismes	350,00	313,26		350,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 800,00	9 275,00		9 900,00
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	6 800,00	6 268,00		6 800,00
63510001	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation)	3 000,00	3 007,00		3 100,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	396 800,00	402 887,14		409 550,00
64110001	Rémunérations brut du personnels administratifs	94 500,00	94 281,50		96 500,00
64110002	Rémunérations brut du personnels techniques	125 000,00	124 677,00		125 750,00
64110003	Rémunérations brut du personnels animations	68 000,00	61 579,22		67 850,00
64130001	Primes et gratifications stagiaires	500,00	100,00		500,00
64141001	Indemnisation stage longue durée	2 000,00	0,00		2 000,00
64160001	Indemnités journalières	0,00	12 668,54		4 500,00
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	91 000,00	93 405,22		96 600,00

64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	1 800,00			1 739,39		1 800,00
64570001	Confisations prévoyance de base (Chorum)	5 500,00			5 388,46		5 550,00
64580001	Cotisations complémentaire santé (Mutuelle Harmonie)	5 500,00			5 797,05		5 500,00
64800001	Frais de formation professionnelle	3 000,00			3 250,76		3 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		413 250,00			894 124,79	673 400,00
65300001	Frais d'assemblée générale	1 000,00			1 046,93		1 100,00
65300002	Frais de congrès	500,00			123,40		600,00
65300003	Frais de conseils et commissions						
65300004	Frais de réunions des Présidents	5 200,00			4 708,53		5 000,00
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	1 000,00			1 003,40		1 000,00
65300006	Frais de représentation du Président	0,00			0,00		800,00
65300007	Frais de représentation du Trésorier	400,00			310,84		400,00
65300008	Frais de représentation des administrateurs	1 050,00			1 062,00		1 050,00
65300009	Frais fonctionnement siège social	1 500,00			799,46		1 500,00
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	500,00			122,27		500,00
65720004	Subventions diverses aux AAPPMA	10 000,00			10 000,00		10 000,00
65720013	Participation pour poste personnes à mobilité réduite	500,00			150,00		500,00
65720014	Participation étude PKD	36 000,00			14 900,68		30 000,00
65721001	Participation travaux EPAGE - SMAA : journées de nettoyage	8 000,00			8 100,00		0,00
65721104	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2022	9 000,00			6 757,50		9 000,00
65721106	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2024	3 600,00			0,00		0,00
65721303	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2022	11 800,00			0,00		0,00
65721304	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2023	3 000,00			0,00		0,00
65721305	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2024	1 400,00			654,43		1 400,00
65721306	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2025	4 400,00			0,00		750,00
65721401	Participation travaux SMAA : C.T. Allier 2022	0,00			0,00		0,00
65721402	Participation travaux SMAA : C.T. Allier 2024	3 100,00			0,00		150,00
65721403	Participation travaux SMAA : C.T. Allier 2025	2 700,00			0,00		3 500,00
65721411	Participation travaux SMAA : reconquête berges sur DPF Allier	0,00			0,00		4 600,00
65722004	Frais travaux continuité écologique ouvrages Haut-Allier	10 000,00			0,00		0,00
65722005	Frais travaux continuité écologique Gampille	90 000,00			7 428,00		5 000,00
65722006	Frais travaux continuité écologique Chamalières	0,00			0,00		2 500,00
65723001	Etude bras morts de l'Allier	12 000,00			0,00		12 000,00
65724001	Travaux sur domaine public fluviale	0,00			3 635,65		0,00
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	88 000,00			88 021,03		88 000,00
65730002	Subventions de cotisations mutualisées aux AAPPMA	67 000,00			66 993,03		67 000,00
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	25 000,00			23 271,55		25 000,00
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	6 300,00			5 850,00		6 000,00
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	4 800,00			4 858,84		4 800,00
65800001	Autres charges	3 000,00			2 917,32		3 000,00
65800002	Frais autres actions techniques (frais repas pêches électriques, ...)	2 500,00			1 708,39		2 500,00
65800003	Frais autres actions : analyses	0,00			240,91		300,00
65800004	Frais plan saumons	0,00			639 460,63		382 800,00
66	CHARGES FINANCIERES		0,00			4 495,76	6 250,00
66110001	Intérêts emprunts plan saumons	0,00			4 495,76		6 250,00

R E C E T T E S		PREVISIONNEL 2025		REALISE 2025		PREVISIONNEL 2026	
		Montant		Montant		Montant	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
70	CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	31 800,00		19 952,50		35 300,00	
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	15 000,00	140 000,00	11 400,00	140 000,00	15 000,00	140 000,00
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	11 500,00	26 000,00	5 732,50	2 775,34	5 000,00	23 500,00
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	2 500,00	28 400,00	0,00	23 348,63	12 500,00	27 200,00
70800005	Produits activités annexes : location barques	2 500,00	5 100,00	2 820,00	5 105,44	2 500,00	5 100,00
70800006	Produits activités annexes : gestion administratives AAPPMA	300,00	42 000,00	0,00	40 130,00	300,00	38 800,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	420 700,00		804 059,46		779 350,00	
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale : aide à l'emploi	140 000,00	83 800,00	140 000,00	8 387,54	140 000,00	5 000,00
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux EPAGE	26 000,00	62 400,00	2 775,34	3 353,94	23 500,00	56 000,00
74160004	Subvention exploitation Fédération Nationale : subventions diverses	28 400,00	33 000,00	19 279,00	6 500,00	27 200,00	27 500,00
74170001	Subvention exploitation Fédération Nationale : redevance hydroélectrique	5 100,00	0,00	4 200,00	574 458,57	5 100,00	456 250,00
74180001	Subvention Agence de l'Eau : convention cadre annuelle	42 000,00	10 000,00	450,00	4 680,00	38 800,00	4 200,00
74181003	Subvention continuité écologique	83 800,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	62 400,00	339 000,00	640,00	341 151,10	650,00	349 900,00
74200003	Subvention exploitation : autres organismes (E.D.F., etc...)	33 000,00	139 000,00	5 751,19	134 001,59	10 500,00	134 000,00
74200004	Subventions plan saumons	0,00	17 000,00	10 296,17	19 279,00	4 000,00	20 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	532 300,00		536 932,95		540 900,00	
75610001	Cotisations fédérales	339 000,00	2 000,00	640,00	4 200,00	349 900,00	5 600,00
75611001	Ristourne Club Halieutique	139 000,00	200,00	19 279,00	450,00	20 000,00	500,00
75680001	Autres cotisations et vignettes : permis Lac du Bouchet	17 000,00	10 000,00	4 200,00	4 680,00	5 600,00	4 200,00
75800001	Inscriptions manifestations	2 000,00	0,00	200,00	0,00	500,00	0,00
75810001	Produits des transactions : infractions	200,00	0,00	450,00	0,00	500,00	0,00
75810002	Produits des transactions dans le cadre du C.I.J.	10 000,00	0,00	4 680,00	0,00	4 200,00	0,00
75810003	Produits des transactions : pollutions	0,00	650,00	640,00	650,00	650,00	650,00
75820001	Produits publicité sur dépliants	650,00	3 700,00	5 751,19	5 751,19	5 750,00	5 750,00
75820002	Participations des AAPPMA aux repeuplements (parcours trophées)	3 700,00	11 000,00	10 296,17	10 296,17	10 500,00	10 500,00
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion : remboursement divers	11 000,00	3 700,00	4 034,22	4 034,22	4 000,00	4 000,00
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux de l'EPAGE	3 700,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
75860002	Participation travaux continuité écologique	3 000,00	1 600,00	1 610,00	1 610,00	1 600,00	1 600,00
75870001	Participation inscription APN Gorges de la Loire	1 600,00	1 000,00	490,00	490,00	500,00	500,00
75870002	Participation inscription APN Brivadois	1 000,00	450,00	720,00	720,00	700,00	700,00
75870003	Participation inscription APN Haute-Vallée de la Loire	450,00	0,00	9 629,68	9 629,68	0,00	0,00
75875004	Indemnités d'assurances	0,00	10 000,00	9 209,65	9 209,65	9 500,00	9 500,00
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000,00		9 209,65		9 500,00	
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	10 000,00	0,00	9 209,65	0,00	9 500,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 100,00		132 187,17		10 800,00	
77520001	Produits des cessions d'éléments d'actifs : vente d'équipements	0,00	7 100,00	0,00	7 832,97	0,00	7 700,00
77700001	Quote-part des subv. investissement virée au compte de résultat	7 100,00	500,00	121 689,95	121 689,95	500,00	500,00
77800001	Autres produits exceptionnels	500,00	5 500,00	2 664,25	2 664,25	2 600,00	2 600,00
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	5 500,00	2 000,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00
77800004	Autres produits exceptionnels : remboursement frais d'avocats	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

79	TRANSFERT DE CHARGES								
79100001	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	21 787,42	0,00	0,00	8 300,00
79100002	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel technique	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
79100003	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel animation	0,00	0,00	0,00	21 787,42		8 300,00		
	TOTAL DES PRODUITS	1 009 900,00	1 009 900,00	1 524 129,15	1 524 129,15	1 524 129,15	1 384 150,00	1 384 150,00	1 384 150,00
	DEFICIT	55 550,00	55 550,00	19 153,72	19 153,72	19 153,72	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 065 450,00	1 065 450,00	1 543 282,87	1 543 282,87	1 543 282,87	0,00	0,00	0,00

Annexe 1 : bilan synthétique de gestion du Lac du Bouchet :



ANNEXE : GESTION DU PLAN D'EAU DU LAC DU BOUCHET 2025

COMPTES		DEPENSES	RECETTES
	Détails		
* Achat poissons			
- Saison Grand Public : 350 kg truites arc-en-ciel	2 640,12 €		
- Saison Pêche Sportive : 1000 kg grosses truites arc-en-ciel	12 201,08 €		
- autres investissements :		17 819,75 €	
- 1 000 cristivomers :	2 978,55 €		
* Fournitures de bureau (permis) :	666,00 €	666,00 €	
* Temps travail : gestion administrative 1 jour/an à 260 €/j	260,00 €	260,00 €	
* Temps travail : repeuplement et garderie 7 jours/an à 190 €/j	1 330,00 €	1 330,00 €	
* Rémunération d'intermédiaire			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 100 € / Garde)	1 100,00 €	2 200,00 €	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.5€/carte)		802,50 €	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.50€/carte)		117,00 €	
- ristourne vente permis de pêche Alti pêche (1.50€/carte)		156,50 €	
* Frais webcam			
- abonnement carte sim pour webcam (19,99 € par mois)		239,88 €	
* Redevance Conseil Départemental			
- Redevance = 8% des ventes de permis		1 542,32 €	
* Vente permis Lac du Bouchet 2025			19 279,00 €
* Bilan de la gestion des barques en 2025 (déficit)		3 861,98 €	
* Totaux		28 995,93 €	19 279,00 €
* BILAN		-9 716,93 €	

Annexe 2 : bilan synthétique de gestion des barques en location lac du Bouchet :

COMPTES		DEPENSES	RECETTES
		Détails	
<u>RECETTES</u>			
* Location barques :			
- au siège de la Fédération	0		0,00 €
- au Chalet du Lac du Bouchet (144 locations dont 3 offertes)	141		2 820,00 €
sous total			2 820,00 €
* Amortissement de la subvention du Conseil Régional AURA			
- amortissement subvention des 2 barques achetées en 2023			756,00 €
- amortissement subvention des 2 barques achetées en 2024			0,00 €
sous total			0,00 €
<u>DEPENSES</u>			
* Achat matériel et accessoires :			
- achat matériel 2025		275,60 €	
- frais impression carnets de location		0,00 €	
sous total		275,60 €	
* Redevance CD43 :			
- redevance annuelle d'accès au lac 500€/an	500 € / an	500,00 €	
- redevance annuelle de droit d'attache = 10 € / an / barque	4	40,00 €	
- redevance annuelle 1% du montant des locations	1 %	28,20 €	
* Ristourne dépositaire location barque : 141 locations	9,5 € /location	1 339,50 €	
sous total		1 907,70 €	
* Amortissement barques mises en location			
- amortissement des 2 barques achetées en 2023		1 680,02 €	
- amortissement des 2 barques achetées en 2024		1 798,66 €	
sous total		3 478,68 €	
* Temps de travail du personnel fédéral			
- mise en service des barques : 1 jour / 190 € par agent	2	380,00 €	
- travail de maintenance des barques : 1 jour / 190 € par agent	2	380,00 €	
- travail administratif des barques : 1 jour / 260 € par agent	1	260,00 €	
sous total		1 020,00 €	
* Totaux		6 681,98 €	2 820,00 €
* BILAN		-3 861,98 €	

Compte rendu commission des finances du 6 mars 2026 :

La Commission des Finances du Conseil d'Administration Fédéral s'est réunie le vendredi 6 mars 2026 à 16 heures 30 au siège social.

Étaient présents :	M. MARTIN Lionel	Président fédéral
M.	GIRAUDON Lucien	Trésorier fédéral
M.	MAURIN Stéphane	Administrateur
M.	CHION Patrick	Administrateur (visio)
M.	CHOPARD LALLIER Florian	Directeur
M.	FERRAND Jean-François	Secrétaire Comptable

Absent excusé : M. ROCHET Cédric Vice-Président

La Commission a examiné les comptes financiers de l'exercice 2025 arrêtés par le Trésorier.

1 – BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Le bilan en fin d'exercice 2025 présente une situation saine telle que décrite ci-après :

► à l'actif :		► au passif :	
Actif immobilisé :	280 038,80 €	Capitaux propres :	635 257,09 €
Actif circulant :	772 589,96 €	Dettes :	417 371,67 €
Total	1 052 628,76 €	Total	1 052 628,76 €

Détails :

Les dettes de la Fédération constatées au 31 décembre 2025 sont essentiellement constituées de charges sociales dues aux organismes sociaux, des cotisations Redevance des Milieux Aquatique à l'Agence de l'Eau et le solde du plan saumons pour l'année 2025. Toutes ces dettes qui s'élèvent à 417 371,67 € seront apurées au début de l'exercice 2026.

2 - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à	1 543 282,87 €
Les recettes de l'exercice s'élèvent à	1 514 129,15 €
ce qui détermine un résultat déficitaire de.....	19 153,72 €

alors que le budget prévisionnel avait estimé un résultat déficitaire de 55 550,00 €.

Sous réserve d'une analyse détaillée des lignes budgétaires, on peut indiquer que les dépenses sont inférieures aux prévisions alors que les recettes sont supérieures aux prévisions budgétaires en raison notamment du nouveau mode comptable concernant le plan saumon 2025.

- Les comptes 60 « Achats »

On peut noter un montant inférieur aux prévisions en raison d'achats non effectués. Par contre on peut quand même souligner l'apparition du compte 60210009 « Achats de carnassiers » suite à une décision de faire la promotion de la pêche des carnassiers sur le barrage de St Préjet d'Allier. Une aide financière sur ce projet a été apportée également par l'AAPPMA de Saugues et la Mairie de Saint-Préjet d'Allier

- Les comptes 61 « Services extérieurs »

La réalisation est légèrement inférieure à la prévision, notamment pour les postes :

- 61320001 « Frais location garage » car l'Agence immobilière ne nous a pas adressé la demande de loyer du 2^{ème} semestre 2025,
 - 61360001 « Location et maintenance matériel de photocopie » avec une économie également de 500 € environ suite à une diminution du nombre de photocopies sur l'année 2025.
 - 61360002 « Location et maintenance défibrillateur » maintenance pas réalisée suite à un oubli du technicien
 - 61520002 « Frais de réparation du siège social » et 61550002 « Entretien et réparation matériel de transport Renault Traffic » aucun frais engagés pour l'année 2025.
- Par contre certains comptes ont dépassé la prévision
- 61340001 « Frais locations de droits de pêche » en raison de l'augmentation du montant encaissé sur les permis de pêche du Lac du Bouchet sur lequel est calculé la redevance.
 - 61550011 « Entretien et réparation matériel de transport Dacia Duster » suite à des problèmes mécaniques
 - 61680001 « Autres assurances » en raison de la revalorisation par notre assureur des contrats d'assurance.

- **Les comptes 62 « Autres services extérieurs »**

Une réalisation inférieure aux prévisions notamment sur les comptes :

- 62300001 « Publicité, information, publications » avec une économie de 12 500,00 € en raison de la non parution de la brochure touristique qui avait été prévue lors de la réalisation du budget prévisionnel.
- 625300001 « Frais de déplacements du personnel » et 62600001 « Frais postaux ».

Par contre dépassement pour les comptes :

- 62200003 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : avocats et huissiers »,
- 62200005 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : autres » en raison de notre collaboration avec des guides de pêche pour la réalisation de séances estivales
- 62310001 « Frais manifestations promotionnelles » suite à la participation à la Predator Cup 2025.

- **Les comptes 63 « Impôts, taxes et versements assimilés »**

Le montant réalisé est inférieur à la prévision.

- **Les comptes 64 « Charges de personnel »**

Dépassement au niveau des charges de personnel en raison notamment de l'arrêt de travail de Sylvain Béal qui a obligé le recrutement d'une autre personne pour l'encadrement des animations estivales mais également pour aider sur les opérations de pêches électriques.

- **Les comptes 65 « Autres charges de gestion courantes »**

Le réalisé est nettement supérieur à la prévision, en effet sur les conseils de notre expert-comptable nous avons intégré la gestion du plan saumon dans la comptabilité générale de la Fédération avec l'apparition du compte 65800004 « Frais plan saumons » sur l'exercice comptable 2025, il est tenu compte de la fin du plan 2024 et d'une partie du plan 2025 pour un montant total de 639 460,63 €.

On peut noter également le faible montant des règlements des subventions accordées à l'EPAGE ou au SMAA sur des dossiers de travaux.

- **Les comptes 66 « Charges financières »**

Apparition du compte 66110001 « Intérêts emprunts plan saumons » ce compte enregistre toutes les charges bancaires inhérentes aux emprunts effectués par la Fédération dans le cadre des plans saumons.

- **Les comptes 67 « Charges exceptionnelles »**

Le compte 67480001 « Charges exceptionnelles » enregistre le montant pour lequel la Fédération a été condamnée dans l'affaire de pollution du ruisseau du Say contre la Communauté d'Agglomération du Puy.

- **Les comptes 68 « Dotations aux amortissements et provisions »**

Une légère augmentation résultant de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'année 2025 dont les amortissements ont débuté.

Pour ce qui concerne les recettes :

- **Les comptes 70 « Cessions de produits, prestations de services »**

On peut constater que le réalisé est inférieur aux prévisions sur les comptes

- 70800001 « Produits activités annexes : pêches électriques », en raison d'un nombre moins important que l'année précédente pour les opérations de sauvetage avant travaux qui sont facturées aux demandeurs,
- 70800002 « Produits activités annexes : interventions pédagogiques » avec l'arrêt de travail de Sylvain Béal non réalisations de certaines interventions prévues
- 70800004 « Produits activités annexes : études piscicoles ».

- **Les comptes 74 « Subventions d'exploitation »**

Le montant réalisé est largement supérieur à la prévision en raison de l'apparition du compte 74200004 « Subventions plan saumons », qui regroupe tous les soldes de subventions du plan saumons 2024 et les comptes de celui de 2025 que nous avons pu obtenir pour le financement.

On peut s'apercevoir que les montants prévus pour les différentes subventions que nous avons pu obtenir soit par la Fédération Nationale, le Conseil Régional ou EDF ne sont pas atteints en raison d'un petit retard sur les demandes de paiements.

- **Les comptes 75 « Autres produits de gestion courantes »**

On peut noter une légère augmentation du montant des comptes

- 75610001 « Cotisations fédérales » en raison de l'augmentation des ventes de cartes de pêche en 2025
 - 75680001 « Autres cotisations et vignettes : permis Lac du Bouchet ».
- Par contre diminution pour l'année 2025 de la dotation du Club Halieutique avec le compte :
- 75610001 « Ristourne Club Halieutique ».

- **Les comptes 76 « Produits financiers »**

Prévision non atteinte en raison de la baisse des taux d'intérêts en 2025.

- **Les comptes 77 « Produits exceptionnels »**

Très forte augmentation en raison du versement de l'indemnité que nous avons perçu dans le cadre du litige que nous avons avec le maçon et le conducteur de travaux concernant le garage du siège social qui a été construit lors de la rénovation du siège en 2016 et qui a été enregistré dans le compte 77800001 « Autres produits exceptionnels ».

- **Les comptes 79 « Transferts de charges »**

Montant différent de celui de la prévision en raison des indemnités journalières perçues suite à un arrêt de travail.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaître un déficit de 9 716,90 € sur l'exercice 2025 (voir annexes jointes).

3 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2025

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice 2025 soit 19 153,72 € au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **303 398,39 €**.

4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2026

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 à partir des propositions faites par le secrétaire comptable. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **1 361 710,00 €** face à des recettes estimées à **1 384 150,00 €**, **ce qui fait un excédent prévisionnel de 22 440,00 € pour l'année 2026**. Ce budget prévisionnel pourra être ajusté en cours d'année en fonction de nouveaux éléments aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Le Puy en Velay le 6 mars 2026

Le Trésorier fédéral,
L. GIRAUDON.

Le Président fédéral,
L. MARTIN.

Synthèse de l'exercice 2025 par le cabinet comptable SARDA :

17

Monsieur Jean Rémi GALLIEN du cabinet SARDA nous a transmis un rapport synthétique de l'exercice comptable 2025.



Le 30 mars 2026

Messieurs,

Je vous fais parvenir par la présente le compte rendu de notre mission concernant l'établissement de votre bilan et compte de résultat pour l'exercice clos au 31/12/2025. Les comptes de la fédération présentent les caractéristiques principales suivantes :

- **Compte de résultat**

Le résultat 2025 présente une perte de 19 154 euros

Concernant les Produits :

Les produits d'exploitation d'un montant de 1 382 732 euros sont en progression par rapport à ceux de l'exercice précédent (841 699 euros), soit une hausse de 541 033 euros (+64.28%)
Cette progression vient essentiellement de la modification de la comptabilisation du plan saumon qui est désormais comptabilisé en recettes-dépenses de la fédération. L'impact sur ce poste est de 574 459 euros. Les autres subventions d'exploitation ont globalement diminué de 32 975 euros. On note dans le même temps une baisse des recettes sur les activités annexes (- 20 235 euros) et une stabilité des autres recettes (536 933 en 2025 contre 538 839 en 2024), pour le reste des postes on constate une relative stabilité

Les produits financiers (placements de trésorerie) se stabilisent à 9 210 euros.

Les produits exceptionnels enregistrent une progression de 89 631 euros et se montent à 132 187 euros, la variation s'explique par l'obtention d'une indemnité de préjudice de 100 000 euros liée au sinistre sur le garage.

Concernant les charges :

Les charges d'exploitation augmentent en 2025 d'un montant de 673 748 euros, (1 536 287 en 2025 contre 862 540 en 2024), toutefois la principale origine de cette variation est la comptabilisation du plan saumon. En effet il a été comptabilisé 639 461 euros de frais plan saumon cette année alors qu'il n'y en avait pas en 2024. Ainsi, si on isole l'effet plan saumon, la variation est de + 34 287, soit une hausse de 3,98%.

Les charges de fonctionnement augmentent de 4 960 euros avec un budget de 145 220 euros contre 140 260 euros l'an dernier soit + 3.54%.

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 - 18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55
SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 - SIRET 350 076 428 00027 - APE 741C
Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Auvergne Rhône Alpes



Le poste impôts et taxes qui se stabilise aux environs de 9300 euros.

Les salaires et charges sociales progressent de 18 643 euros, pour un budget 2024 de 402 887 euros, soit une progression de 4,85%

Les autres charges (hors plan saumon) augmentent de 13 219 euros, notamment en raison de la participation aux postes PMR et aux travaux EPAGE.

- **Bilan**

Actif

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 280 039 euros, la variation par rapport à l'exercice précédent correspond à la dépréciation économique normalement constatée.

En investissements on peut noter cette année :

- Des travaux d'agencement d'un ponton PMR : 18 625 euros
- Matériel de pêche : 1 776 euros
- Sondes thermiques connectées : 4 449 euros
- 1 pc de bureau : 1 014 euros

Les créances se montent à 98 719 euros contre 156 119 l'an dernier

Constituées principalement de produits à recevoir, dont :

Agence de l'eau : 21k

Fédération nationale : 38k

Club halieutique 26k

La trésorerie s'établit à 660 791 euros contre 717 041 en 2024

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 - 18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingaux Tel : 04.71.65.54.55

SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 - SIRET 350 076 428 00027 - APE 741C

Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Auvergne Rhône Alpes



Passif

Les fonds propres se montent à 619 076 euros, ce qui représente 59% du passif du bilan et traduit une excellente autonomie financière.

Les deux emprunts contractés en 2024, 200 000 euros auprès de la fédération nationale et 230 000 euros auprès du crédit agricole ont été intégralement remboursés comme prévu. Un nouvel emprunt de 200 000 euros a été contracté auprès de la fédération nationale, destiné à permettre le financement du plan saumon dans l'attente de la perception des subventions afférentes.

Les autres dettes se montent à 107 840 euros et sont liées à l'exploitation normale de la fédération.

Les dettes fiscales et sociales sont passées de 48 551 à 68 862 euros mais elles comprennent un remboursement non justifié de cotisations MSA d'un montant de 11 882 euros qui viennent s'ajouter aux 13 649 euros de 2024 et qu'il faudra vraisemblablement leur rembourser. C'est la raison pour laquelle, dans l'attente d'une justification précise de la MSA, ce montant a été saisi au compte de l'organisme.

En conclusion je terminerai en disant que la fédération présente un bilan solide lié à une très bonne autonomie financière, une trésorerie importante et des créances et des dettes très bien maîtrisées. La trésorerie nette, en ne prenant pas en compte le surcroit de trésorerie lié au déblocage anticipé des fonds du plan saumon, se monte à 460 791 euros, largement supérieure au besoin en fonds de roulement de la fédération nécessaire au financement de ses charges courantes évalué à environ 150 000 euros.

JR GALLIEN
Expert – Comptable Diplômé

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Monsieur MANET et Monsieur LEBOITEUX ont rédigé leur rapport de vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice 2025. M. MANET a été reçu à la Fédération le 17 mars 2026 en présence de Jean-François FERRAND secrétaire comptable. M. LEBOITEUX n'a malheureusement pas pu venir. Tous les documents comptables étaient à leurs dispositions.

Rapport des Vérificateurs aux comptes EXERCICE 2025

Notre vérification des comptes a été effectuée le mardi 17 mars 2026 au siège de la Fédération des A.A.P.P.M.A de la Haute Loire en présence de Monsieur Jean François FERRAND secrétaire administratif qui a mis à notre disposition tous les documents comptables 2025 et leurs pièces justificatives.

Nous avons procédé par sondage. Il ressort que les dépenses engagées et les recettes correspondent aux sommes déclarées.

ACTIF CIRCULANT

Compte 4671 : autre débiteur divers : Tribunal Judiciaire= Affaire judiciaire non jugée, ces 1 200,00 € seront soit remboursés, soit perdus

Compte 4686 : produits à recevoir sur les 24 lignes de ce compte de 96 293,76€ nous avons 7 lignes principales soit :

pièce 1342 Agence de l'eau demande versement du solde accord cadre2024	= 21 125,00 €
pièce 1344 Fédération Nationale : versement solde cartes de pêche 2025	= 17 400,10 €
pièce 1346 Chorum : indemnités journalières d'un salarié 2025	= 4 032,62 €
pièce 1354 AAPPMA du L.A.C : participation travaux étangs Charbonnier	= 2 043,55 €
pièce 1355 AAPPMA La Gaule de l'Air : participation travaux RCE Laussonne	= 1 170,92 €
pièce 1358 Fédération National : solde subvention aide à l'emploi 2025	= 21 000,00 €
pièce 1359 Club Halieutique : solde dotation 2025	= 25 948,29 €
+ 17 lignes de faible montant pour un total de	= 3 573,28 €

DETTES

Compte 4681 charges à payer de gestion soit le solde des charges 2025 30 570,41 €

ACHATS

Compte 60210009 Achat carnassiers 2780€ qui n'était pas prévu. Repeuplement barrage Saint Préjet d'Allier avec la participation financière de l'AAPPMA de Saugues et de la mairie de Saint Préjet

Compte 60650002 Fourniture d'équipement (équipements protections individuelles). Obligation à la Fédération d'équiper tous les personnels en équipement sécurité pêche électrique pour un total de 850,33€

SERVICES EXTÉRIEURS

Compte 61560001 frais de maintenance soit 2118,41€ pour

- entretien chaudière
- contrôle des extincteurs
- validité des circuits électrique de la FD43
- contrôle du matériel pêche électrique et des balances
- contrat sauvegarde des données informatiques quotidienne 2 sauvegardes 1 FD43 et 1 prestataire

Compte 62810001 cotisations organismes piscicoles : ces 7093,61€ représentent les cotisations à :
- l'APARA
- LOGRAMI

- Club Halieutique
- Fondation des Pêcheurs
- au Syndicat national Union de bassin

Autres charges de gestion courante

Compte 65720013 participation pour poste personnes à mobilité réduite 14900,68€ pour le ponton PMR de l'étang de Maubourg à Saint Maurice de Lignon

Comptes 65721104 à 65721411 toutes ces lignes sont à zéro car il n'y a pas eu de demande de paiement de participation aux frais.

RECETTES

Compte 74180001 : Subvention Agence de l'Eau : convention cadre annuel : 40 130,00 € répartis en :

- acompte de l'accord cadre 2025 soit 19 005,00 €
- solde de l'accord cadre 2024 soit 21 125 00 €

Compte 75810002 : produits des transactions dans le cadre CJIP : Convention Judiciaire Indemnités Public soit solde de la pollution de la Gampille 4 680,00 €

Autres produits exceptionnels

Compte 77800001 sur ce compte de 121 689,95 € il faut retenir 4 lignes pour 119 754,48 €

- la participation de MDDT 43 aux frais d'un tournage vidéo pièce 148 pour 1 200,00 €
- CARPA Lyon organisme gérant les sommes des contentieux pièce 959 pour 100 000,00 €
- FNPF : temps de travail dossiers tir de cormorans 2024 pièce 962 pour 3 554,00 €
- Fondation Crédit Agricole : règlement convention Mécénat plan Saumon pièce 971 pour 15 000,00 €

les 1 935,47€ restant sont répartis sur les 5 lignes restantes du compte

RESULTATS :

Le déficit est de 19 153,72 € est limité, il est dû au non-paiement de subventions obtenues mais non réglées au 31/12/2025.

Pour terminer et en absences de réserves à formuler sur les comptes 2025, nous certifions ceux-ci de réguliers et sincères. Nous invitons l'Assemblée à les approuver et donner Quidus à son trésorier Monsieur Lucien GIRAUDON pour sa gestion.

Maurice Manet

Bernard Leboiteux

Approbation des résolutions financières :

Résolution financières n°1 :

Après avoir entendu les éléments de la commission des finances, du rapport du Conseil d'administration, des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA, l'Assemblée Générale :

- **approuve les comptes financiers de l'exercice 2025,**
- **donne quitus au Trésorier et au Conseil d'administration,**
- **affecte le déficit de l'exercice 2025 de 19 153,72 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 303 398,39 €.**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°2 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale **adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2026** arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	1 361 710,00 €	1 384 150,00 €

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°3 :

L'Assemblée Générale renouvelle et valide les mandats des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2026 de :

- *Monsieur Bernard LEBOITEUX,*
- *Monsieur Maurice MANET,*
- _____.

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Rapport d'activité de la Fédération :

PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2025. Tous les éléments importants seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

LE FONCTIONNEMENT FEDERAL :

- Le bureau de la Fédération s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter des affaires courantes ou préparer les réunions du conseil d'administration.
- Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2025
 - o 22 mars 2025
 - o 28 juin 2025
 - o 13 septembre 2025
 - o 13 décembre 2025
- L'Assemblée Générale fédérale a été organisée au Puy en Velay le 5 avril 2025. Les Présidents et délégués ont pu s'exprimer pour satisfaire aux obligations statutaires.
- La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. a pu être organisée le 11 octobre 2025.
- La Commission des Finances s'est réunie le 6 mars 2026 pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2025 et préparer le budget prévisionnel de 2026.
- La Commission Promotion s'est réunie le 19 mars 2025.
- La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2025 présente un résultat déficitaire expliqué entre autres par le décalage des versements de subventions.
- La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée :
 - ➔ Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (Vice-président de l'ARPARA)
 - ➔ Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
 - ➔ Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
 - ➔ Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
 - ➔ Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
 - ➔ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
 - ➔ Commissions préfectorales : CODERST, commission de gestion de l'Eau, CDPENAF...
 - ➔ Suivi des programmations des Contrat Territoriaux et parfois prise de la maîtrise d'ouvrage pour certaines actions notamment des études ou des animations

- Pour assurer la continuité des missions de la Fédération, nous avons recruté en CDD de remplacement, M. Guillaume SAJOURS d'avril à novembre 2025.
- En 2025, la Fédération a bénéficié du soutien de quelques stagiaires. Nous avons accueilli **Thomas PASTOR, Madi PASCAL, Gabriel MAILLET**. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, des animations de l'été ou sur le plan administratif.
- Nous avons également fait appel à un prestataire extérieur pour répondre à des demandes d'animations au niveau de Langeac (Antoine SAVY), sur le secteur de Monistrol sur Loire (Philippe COTTE). Cela permet de proposer une offre d'animation complète et diversifiée sur tout le département. Cette collaboration a donné toute satisfaction et devrait être reconduite voir développé en 2026.
- **L'ACCORD CADRE MEDDT - FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :**
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a été reconduite sur 2025. Cela permet l'obtention sur justificatifs d'une aide de l'ordre de **42 000 €** sur l'année. Cette convention couvre la période 2025/2027.
- **LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2025 :**
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA, en 2024 **huit dossiers** de demande de subvention ont été présentés pour notre Fédération. Cela représente une aide financière potentielle de **29 100 €**.

Ces dossiers de subvention concernent :

- Edition du dépliant réglementaire 2025
- Edition dépliant de présentation de la pêche en Haute-Loire (réalisation en 2026)
- APN de Haute-Loire (Gorges de la Loire / Brivadois / Haute vallée de la Loire)
- Suivi thermique et intégration des données piscicoles 2025
- Panneaux d'information du Public 2025
- Reconquête du domaine public sur l'Allier
- Travaux de remise en état des étangs de Bas en Basset
- Travaux d'accessibilité des berges

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale sur la pêche en Auvergne Rhône-Alpes.

LA PRATIQUE DE LA PECHE :

Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2025 :

- Pour les cartes annuelles :

Cartes personne interfédérale :	3 227	moins 19 par rapport à 2024
Cartes personne majeure :	2 758	plus 19 par rapport à 2024
Cartes « offre d'automne » :	76	plus 20 par rapport à 2024
Cartes personne mineure :	1 348	plus 48 par rapport à 2024
Cartes découverte femme :	490	moins 10 par rapport à 2024
Cartes découverte moins de 12 ans :	2 456	plus 156 par rapport à 2024

- Pour les cartes à durée limitée :

Cartes hebdomadaires :	387	moins 96 par rapport à 2024
Cartes journalières :	3 113	plus 287 par rapport à 2024

- Pour les vignettes du C.H.I. :

Vignettes CHI :	45	plus 4 par rapport à 2024
------------------------	-----------	----------------------------------

Saison 2025
Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 29/03/2026

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2025	3227	23.29%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2025	76	00.55%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2025	2758	19.91%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2025	490	03.54%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2025	1348	09.73%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2025	2456	17.73%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2025	387	02.79%
Carte Journalière	Carte Journalière 2025	3113	22.47%
Total		13855	100,00 %

Répartition des produits

Le bilan de l'année 2025 fait ressortir une augmentation du nombre de cartes délivrées (+ 405 cartes de toutes natures).

On note une stabilité des cartes majeures/CHI. Le nombre de cartes personnes mineures progresse légèrement (+ 21 cartes). On remarque une progression encourageante des cartes de pêche : « personne mineure » et « découverte – de 12 ans ». Seules les cartes « découverte femme » et « hebdomadaire » régressent légèrement.

Tableau de bord sur la saison

Produit	Saison 2024	Saison 2025	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2025	3 246	3 227	-19	-0.59%
Carte Personne majeure	2 739	2 758	+19	+0.69%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	56	76	+20	+35.71%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	6 041	6 061	+20	+0.33%
Carte Découverte Femme	500	490	-10	-2.00%
Carte Personne mineure	1 300	1 348	+48	+3.69%
Carte Découverte - 12 ans	2 300	2 456	+156	+6.78%
Carte Hebdomadaire	483	387	-96	-19.88%
Carte Journalière	2 826	3 113	+287	+10.16%
Total Cartes de Pêche	13 450	13 855	+405	+3.01%
Option Club Halieutique Interdépartemental	41	45	+4	+9.76%
Autres options	416	425	+9	+2.16%
Total cartes de pêche + options	13 907	14 325	+418	+3.01%

Sur 2025, nous comptabilisons 7 899 membres actifs soit une légère hausse de 58 membres actifs par rapport à 2024. Pour un département dont la population est estimée à 226 835 personnes, le nombre de pêcheurs reste très important.

Nous disposons d'un réseau de 75 dépositaires actifs pour la délivrance des cartes de pêche durant l'année 2025. Il s'agit de dépositaires majoritairement privés et parfois de dépôts réalisés par les membres d'A.A.P.P.M.A..

Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2025 :

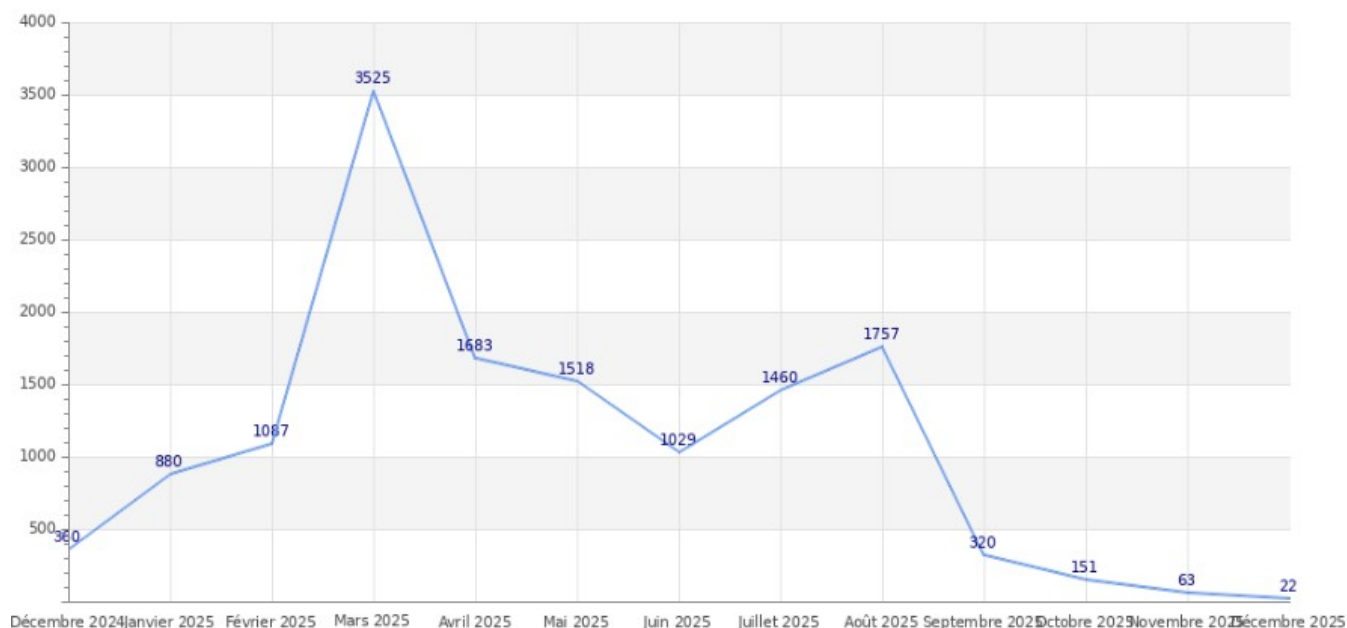
Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 29/03/2026

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Internaute	6142	7056	47.46%
Dépositaire Détaillant	6183	6183	47.78%
Dépositaire AAPPMA	616	616	04.76%
Total	12941	13855	100%



Délivrance des permis mois par mois :

Evolution des produits par mois



BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2025

Nombre de gardes-pêche :

- 41 gardes pêche bénévoles
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- Nombre de sorties salariés = 30 sorties de terrain 73 heures effectives
- Nombre de pêcheurs contrôlés = 273 dont 47 extérieurs
- Nombre de PV (FD) = 1
- Nombre d'achats de CDP = 1 carte achetée
- Nombre de rappels à la réglementation = 4 rappels
- Nombre de sorties FD/GPP bénévoles (P.R) = 6 sorties avec gardes pêche bénévoles.

Suivi des procédures :

On note que les procédures sont bien suivies par le substitut du procureur. Malheureusement les fausses identités ou défaut d'adresse ne permettent pas d'aboutir à 100%. Le lieux de naissance est impératif lors de la rédaction d'une procédure.

Le montant des transactions n'est parfois pas à la hauteur de l'investissement des gardes pêche particuliers bénévoles ou salariés. En cas de défaut de carte, l'acquisition d'une carte de pêche sous 24 heures reste actuellement la solution privilégiée si celui-ci n'a jamais eu de carte de pêche. Cela permet également un retour financier aux collectivités piscicoles et une mise en règle pour la saison.

Bilan des procès-verbaux en 2025 :

N° PV	GPP	NOM	Faits	Date	Etat
01-2025	BN et RP Yssingeaux	xxxxxxxxxxx	Non-respect du quota PF Auze	8/03	Manque lieu de naissance (Fourni OMP) non payé
02-2025	MJ et CJC Le Puy	xxxxxxxxxxx	Pas de CDP + TAC PF Borne	11/03	Fausse adresse donné aux GPP : dommage
03-2025	SD Aurec	xxxxxxxxxxx	Pas de CDP	30/04	Manque lieu de naissance Aucune réponse contrevenant
04-2025	DM Aurec	xxxxxxxxxxx	Mode prohibé : 10 cannes	11/05	Manque lieu de naissance Aucune réponse contrevenant
05-2025	BB Retournac	xxxxxxxxxxx	Pas de CDP	4/07	Pli avisé non réclamé
06-2025	PR et JFF FD43	xxxxxxxxxxx	Pas de CDP et mode prohibé : 6 cannes	20/07	Pli avisé non réclamé

- La moitié des PV sont dressés le **week-end**. C'est une constante !
- Le week-end de l'ouverture est également une période sensible avec des constats d'infraction.
- L'officier de Police judiciaire attire notre attention sur le manque du lieu de naissance dans les PV qui éteint les poursuites s'il est manquant (3 PV sur 6 cette saison !)

Bilan Constats d'Infraction en EAUX CLOSES (Lac du Bouchet)					
N° CI	GPP	NOM	Faits	Date	Etat
01-2025	TD	xxxxxxxxxxx	Défaut CDP	6/04	
02-2025	MJ	xxxxxxxxxxx	Défaut permis et pêche prohibée (nb de cannes)	17/09	Payé en espèce 250 €
03-2025	DT	xxxxxxxxxxx	Défaut permis	19/10	En cours de de régularisation Payé 100 €
04-2025	DT	xxxxxxxxxxx	Défaut permis	19/10	En cours de de régularisation Payé 100 €

A noter qu'il a été décidé d'utiliser les sommes perçues (450 €) pour des repeuplements complémentaires sur l'année 2026.

BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

La pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une belle satisfaction des pêcheurs sur les 3 saisons proposées. Nous avons comptabilisé 1 228 permis délivrés sur toute l'année.

On note une belle progression de la délivrance des compléments obligatoires du Lac du Bouchet sur le site www.cartedepeche.fr (422 suppléments Lac du Bouchet délivrés sur internet en 2025).

BILAN								
	permis journalier 25 €	permis saison GP 85 €	supplément journalier 5€	supp.SC Mineure 10€	supp. SC Majeure 15€	journalier à 18 €	permis SS Journalier 20€	permis SS journalier 30€
TOTAL	33	13,00 €	366	90	347	71	174	134
	1228							

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Option	Option saison "classique" pour Lac Bouchet Personne majeure 2025	156	33.19%
Option	Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	45	09.57%
Option	Option journalière Lac Bouchet saison "gros poisson" 2025	21	04.47%
Option	Option journalière en saison "classique" pour Lac Bouchet 2025	82	17.45%
Option	Option saison "classique" Lac Bouchet Personne mineure 2025	37	07.87%
Option	Option journalière en saison "sportive" au Lac Bouchet 2025	50	10.64%
Option	Option journalière en saison "sportive" au Lac Bouchet	4	00.85%
Option	Option journalière No-Kill en saison "sportive" au Lac Bouchet 2025	64	13.62%
Option	Option journalière No-Kill en saison "sportive" au Lac Bouchet 2024	4	00.85%
Option	Option Lac Bouchet saison "gros poisson" 2025	4	00.85%
Option	Option journalière plan d'eau de Saugues (Lachamp)	1	00.21%
Option	Option annuelle pour les mineures plan d'eau de Saugues (Lachamp)	2	00.43%
Total		470	100,00 %

La pêche en barque et float-tube est à nouveau très prisée sur le lac avec un excellent retour sur la pêche des Cristivomers. Nous allons dès 2026 augmenter progressivement la quantité introduite de cristivomers annuellement. Nous devrions effectuer un alevinage de 2000 individus au printemps 2026 contre 1500 en 2025.

Le bilan financier analytique concernant la gestion de la pêche au lac du Bouchet est déficitaire sur l'année 2025. Le déficit enregistré représente 9 716 €. Ce montant paraît important mais inclut le temps de travail et tous les frais annexes à la gestion au Lac du Bouchet. Cette comptabilité analytique très précise permet de mettre en avant tous les investissements de la Fédération sur ce site et pas seulement les frais de repeuplements.

Lorsque l'on fait une analyse plus pragmatique on se rend compte que les montants des suppléments obligatoires pour la pêche au lac du Bouchet (19 279€) couvrent bien le montant des repeuplements effectués sur l'année (17 819 €).

Les tarifs 2025 ont été légèrement revus à la hausse ce qui a permis un bon équilibre entre les frais de repeuplement et les recettes des suppléments obligatoires.

Concernant la location de barque, la progression se poursuit avec 120 locations en 2025. Le bilan financier reste déficitaire de moins 3 861 € TTC.

Il faut également retenir la **redevance versée au Conseil Départemental de la Haute-Loire qui sera de 1 542 € pour 2025** sur les permis de pêche. La redevance est fixée à 8% du montant total des permis vendus et de **568 €** pour la location des barques.

BARRAGE DE LAVALETTE :

Les travaux de remise en état des vannes de crues par la ville de St Etienne se poursuivent. Cela impacte surtout les conditions de mise à l'eau et la pratique de la pêche. Ces travaux devraient se terminer en 2027.

Pour 2025, l'outil de réservation pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette fait ressortir les chiffres suivants :

Réservation barrage de Lavalette	2023	2024	2025
Nombre de réservations TOTALES	811	688	738
Nombre de réservations BARQUES	498	425	534
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	313	263	204
Réservations en HAUTE-LOIRE	638	516	554
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	173	172	184
Dont réservations pour la LOIRE	95	89	100

Malgré les travaux et les conditions de mise à l'eau parfois compliqué il y a plus de réservations en 2025 qu'en 2024.

Une opération de nettoyage des berges a été organisée avec la base de voile au printemps 2025.

La qualité de la pêche a été très satisfaisante cette saison d'après les retours des pêcheurs.

Le suivi de la reproduction des brochets a été fait avec des résultats observés nuls (aucun brocheton capturé). Ce n'est pas étonnant avec les importants marnages liés aux travaux. La Fédération a sollicité St Etienne Métropole pour une compensation financière destinée à des opérations de repeuplements en carnassiers pour 2026. En fonction de la réponse de St Etienne Métropole, la Fédération devrait programmer des repeuplements sur 2026.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.

Au niveau de la réglementation de la pêche, pour ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture, il n'y a pas eu de changements en 2025. Les réserves ont été renouvelées pour la période 2024 à 2026. Les modifications pourront intervenir toujours sur justificatif à partir de 2027

Le travail sur la gestion des plans d'eau a été poursuivi. La Fédération a obtenu la gestion d'un nouveau plan d'eau communal à Champagnac le Vieux. Ce plan d'eau est donc maintenant accessible avec une carte de pêche d'une A.A.P.P.M.A. réciprocaire de Haute-Loire.

En parallèle la Fédération et les A.A.P.P.M.A. concernées ont obtenu plusieurs changements de statuts sur les plans d'eau suivant :

- L'étang du Villard qui a obtenu le statut de plan d'eau à Valorisation touristique (PVT)
- L'étang du Breuil qui a obtenu le statut de plan d'eau à Valorisation touristique (PVT)
- L'étang de Champagnac le Vieux qui a obtenu le statut de plan d'eau à Valorisation touristique (PVT)

Ce nouveau statut permet de valoriser les poissons présents et d'adapter les techniques de pêche et périodes de pêche autorisées.

Les autres plans d'eau ont intégré dans la grande majorité les propositions d'harmonisation de la réglementation que nous avons présenté en 2024.

Il faut également faire attention à la privatisation de certains plans d'eau sur une période donnée ou sur une technique exclusive. Il ne faut pas oublier que ces plans d'eau sont gérés grâce aux cotisations de tous les pêcheurs et parfois avec des aides financières de la Fédération voir de la FNPF. Il n'est pas souhaitable que ces moyens soient détournés au profit d'une catégorie de pêcheur.

LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER :

Depuis 2022, la Fédération s'est positionnée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme de conservation des saumons de l'Allier faute de porteur de projet.

En 2025, la Fédération a reconduit la maîtrise d'ouvrage du plan saumon 2025 avec le même risque financier.

Récapitulatif des dépenses d'investissement en 2025 :

Catégorie de dépenses	Détail	Montants en € TTC
Autres services extérieurs : Prestation du CNSS suite au marché public	Stabulation des géniteurs	506 000 €
	Capture des géniteurs	7 150 €
	Transport	275 €
	Alevinages	86 650 €
	Reproduction et Incubation des œufs	45 375 €
	Rapport d'action	550 €
	Rapport final	1 100 €
TOTAL		646 800 €

Plan de financement :

Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue (en €)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	646 800 €	Subvention	30%	194 040 €
Europe - FEDER	646 800 €	Subvention	50%	323 400 €
Etat	646 800 €	Subvention	10%	61 197 €
EDF	646 800 €	Subvention	8%	50 000 €
Total des ressources externes				623 300 €
Autofinancement Collectivités Piscicoles (FNPF)				18 500 €
Total des ressources				646 800 €

Fonctionnement du plan saumon :

L'impact financier d'un plan saumon est quasi neutre pour la Fédération car ce programme est financé à 100%. Ci-dessous on se rend compte que la gestion administrative et financière d'un plan saumon s'étale presque sur 24 mois entre les dépôts de subvention et le solde de ces mêmes subventions.

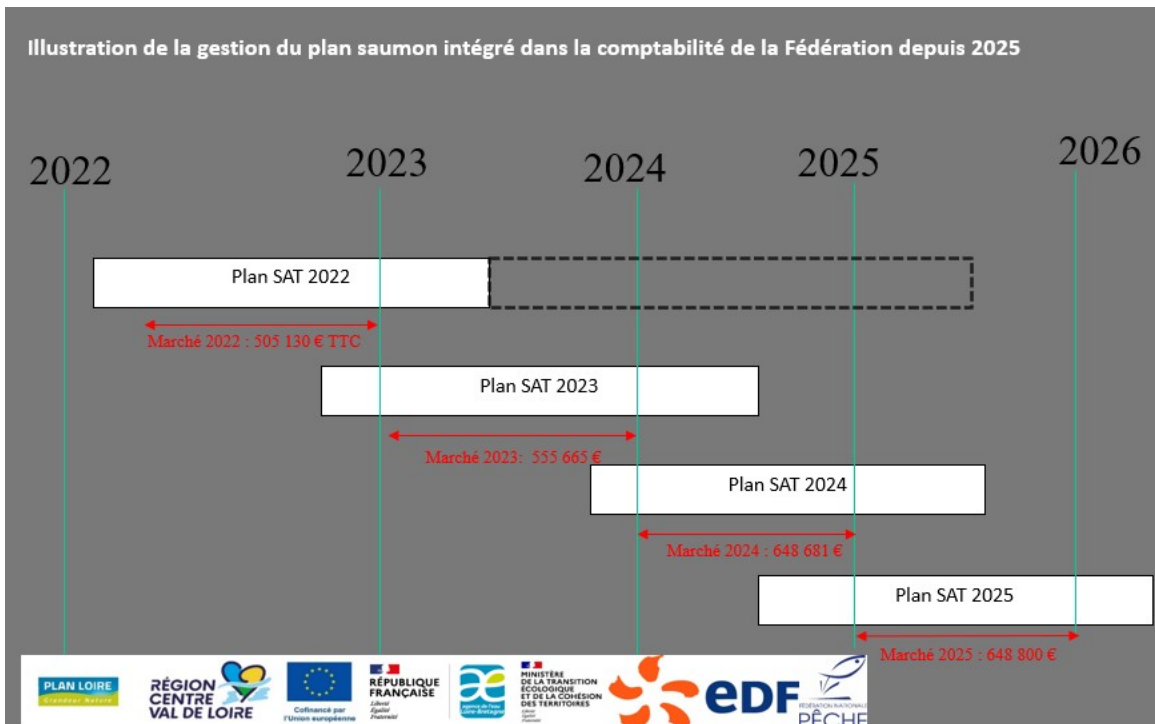


Illustration de la gestion du plan saumon 2025

	Oct 2024	Nov. 24	Déc. 24	Janv. 25	Fev. 25	Mar. 25	Avr. 25	Mai 25	Jui. 25	Juil. 25	Aout 25	Sept. 25	Oct. 25	Nov. 25	Dec. 25	Janv. 26	Fev. 26	Mar. 26	Avr. 26	Mai 26	Jui. 26	Juil. 26	Aout. 26						
Publication marché public																													
Dépôts dossiers subventions		Dossier Agence / FNPF / EDF / DREAL									Dossier FEDER																		
Validation et notification du marché				Notifications Agence / FNPF / EDF / DREAL												Notification FEDER													
Validation et notification du marché																													
Période du marché				1 ^{er} janvier 25 – 31 décembre 2025																									
Période d'avance de trésorerie (FNPF et prêt bancaire)										Avance de 200 000 € FNPF Prêt bancaire Crédit Agricole 200 000 €																			
Paiement des factures du marché										Montant 646 800€																			
Avance de subvention								137 000 € (Agence + DREAL)																					
Demande de soldes des subvention																EDF FNPF DREAL Agence FEDER													
Paiement des subvention																Agence DREAL EDF FNPF FEDER = 509 800 €													
Gestion du dossier administratif																													

32

A ce jour la Fédération a payé l'intégralité des factures du plan Saumon 2025 pour **646 800 €**.

Pour solder ces factures la Fédération a fait une demande de prêt de trésorerie à la FNPF pour 200 000 €, un prêt au crédit agricole pour 200 000 € et nous avons utilisé 90 000 € de la trésorerie de la Fédération.

Actuellement nous avons perçu :

- **97 020 €** d'avance de la subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **50 000 €** de participation d'EDF
- **42 837 €** d'avance de la subvention la DREAL

Total perçu : **189 857 €**

Il reste à percevoir :

- Environ **323 062 €** de solde de subvention du FEDER (en attente notification)
- Environ **97 020 €** de solde de la subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne (en attente de paiement)
- Environ **18 350 €** de solde de la subvention de la DREAL (en attente de paiement)
- **18 500 €** de solde de la subvention de la FNPF (en attente de paiement)

Total restant à percevoir : **456 932 €**

Comptage saumon 2025 :

La population de saumon observé sur l'axe Allier est encore très faible avec seulement 78 saumons à Vichy et 23 à Langeac en 2025. Très peu de frayères ont été observées à l'automne nous ne disposons pas encore du détail.

CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2025, la Fédération a sensibilisé en fonction des moyens et opportunités :

- Le public via notre site internet où des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information et vidéos
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle
- La mise à disposition des plaquettes de sensibilisation et d'information lors de fêtes de la pêche ou salons spécialisés
- Mise en place de panneau d'information lors des événements

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES :

BILAN HYDROLOGIQUE & PISCICOLE 2025 :

Dans la continuité de 2024, le début de l'année 2025 est humide, avec rivières bien alimentées voire hautes (débits des cours d'eau élevés à très élevés). Les précipitations régulières et abondantes en début de printemps maintiennent un niveau très satisfaisant et durable des cours d'eau. Une baisse progressive est observée en fin de printemps, puis l'absence de précipitations notables en juin, hormis quelques orages localisés, conjuguée à de fortes chaleurs, entraîne une forte dégradation des débits et une baisse généralisée des cours d'eau en début d'été. L'étiage estival assez marqué se maintient pendant l'été sur l'ensemble des bassins, même si la situation hydrologique n'atteint les niveaux très bas critiques observés en 2022 et 2023. Après l'été sec, la situation hydrologique demeure globalement déficitaire sur la plupart des bassins versants (notamment sud et est de la Haute-Loire) et de nombreux petits cours d'eau voient leurs débits toujours très bas, parfois proche de l'assec partiel. La situation ne s'améliore nettement qu'à partir d'octobre grâce aux retours de pluies efficaces (légèrement excédentaires), qui favorisent une nette remontée des débits, proches des « normales », même si localement, certains petits bassins sont encore déficitaires. Les débits restent globalement proches des normales à légèrement déficitaires en fin d'année 2025 dépendants des épisodes pluvieux automnaux. La fin décembre enregistre une crue significative (de l'ordre de 10 fois le module) sur la plupart des cours d'eau alligériens.

En lien avec la situation hydrologique, 4 arrêtés sécheresse sont pris par la Préfecture entre le 24 juin et le 5 septembre, l'arrêté du 14 août marquant la situation hydrologique la plus dégradée : ensemble des bassins, hors Borne et Loire aval rive droite, placés en alerte (3 bassins), alerte renforcée (4) et crise (2).

Si de façon générale, l'année 2025 marque un retour à une situation pluviométrique et hydrologique plus « normale » après les années très sèches comme 2022 et 2023 et plus humide en 2024, il n'en est pas de même pour les températures. Ainsi, si les années 2024 et 2025 sont globalement un peu plus fraîches que celles enregistrées en 2022-2023, elles demeurent parmi les plus chaudes enregistrées sur ces 10 dernières années. Les tendances du dérèglement climatiques sur les températures, de l'air et donc de l'eau, sont aujourd'hui très clairement observées.

Les conditions hydrologiques et thermiques (dites hydro-climatiques) sont un des principaux, voir le principal, éléments explicatifs des dynamiques de nos populations piscicoles. Elles agissent généralement en synergie en période estivale, la baisse des débits s'accompagnant d'une hausse des températures de l'eau, défavorables à la plupart des espèces piscicoles peuplant nos cours d'eau.

Un des faits majeurs en 2025 est la très bonne reproduction de la truite, du saumon (malgré les très faibles effectifs de géniteurs présents sur les frayères), de l'ombre et des cyprinidés d'eau courante (vairon, goujon, chevesne, barbeau...). La crue majeure d'octobre 2024 en remaniant

fortement les fonds des cours d'eau a favorisé le renouvelant des substrats de ponte des espèces lithophiles. Ainsi les cohortes d'alevins issus de la reproduction de l'année sont importantes en 2025. Pour la truite, cette importante cohorte compense les effectifs par ailleurs faibles des autres classes d'âges : très peu de truitelles compte tenu des crues du printemps 2024, nombre de subadultes et d'adultes limité par les conditions hydro-climatiques 2022-2023. De fait, les suivis piscicoles par pêche électrique révèlent des densités de truites généralement importantes grâce aux nombreux alevins mais des biomasses généralement faibles. Elles montrent aussi que les densités importantes d'alevins observées au printemps le sont aussi en fin d'été et donc que les conditions hydro-climatiques de l'été 2025 n'ont pas trop impacté les populations de truites dans leur ensemble (les stades plus âgés étant moins sensibles à ces conditions), au moins sur la majorité des cours d'eau en dehors de ceux, en général habituel, connaissant des assècs partiels.

Pour les peuplements cyprinicoles des plus grands cours d'eau (Loire, Allier, Alagnon) ne semblent pas montrer de tendance nette dans leur diversité et leur structure. Du fait de leur dimension, de leur hydrologie et de la nature de leur peuplement, les grands hydrosystèmes sont moins sensibles à la réduction des débits et au réchauffement des eaux, si tant est que leur qualité physico-chimique reste correcte lors des périodes de stress hydrique. Pour ces milieux, les abondances de la plupart des espèces de cyprins recherchées par les pêcheurs (goujon, spirin, ablette, gardon, carpe...) garantissent des possibilités halieutiques importantes.

Pour le brochet et plus particulièrement sa reproduction, les suivis par pêche électrique en 2025 sur nos sites habituels montrent des résultats contrastés : pas d'alevins révélés par les pêches sur la retenue du barrage de Lavalette, comme en 2024 (absence de frayères due à la côte de la retenue du fait des travaux), reproduction très faible sur les étangs de Bas-en-Basset (quasi absence de végétation aquatique sur les sites du fait de leur envasement probablement lié à la crue d'octobre 2024, reproduction précoce ?) et recrutement moyen sur les bras morts de l'Allier (bonne accessibilité des bras morts mais surface/qualité réduite des frayères et instabilité des niveaux d'eau sur les frayères).

Concernant le saumon, on observe, ces dernières années, un effondrement du nombre d'individus dénombrés aux stations de comptage. En 2025, 78 saumons ont été comptés à Vichy et 23 à Langeac.

Cette forte baisse est liée à de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- Des débits et températures de l'eau qui deviennent défavorables à la migration et à la survie des saumons (débits défavorables à la dévalaison 9 années sur 10 et défavorables à la montaison 8 années sur 10 entre 2014 et 2023 ; seuil thermique de mortalité de 27,5 °C dépassé 4 années sur 9 entre 2017 et 2025) ;
- La persistance d'obstacles à la libre circulation des saumons qui engendre des mortalités de smolts dévalant vers la mer et bloque ou retarde les géniteurs dans la partie aval du bassin, où la température estivale de l'eau est incompatible avec leur survie, les empêchant d'atteindre les frayères pour la reproduction ;
- La dégradation de la qualité de l'eau (notamment problématique du bouchon vaseux dans l'estuaire de la Loire) ;
- De nombreuses problématiques liées à leur vie marine (impacts des saumons d'élevage sur les individus sauvages, diminution de leurs proies, réchauffement et acidification de l'océan...). A noter que les effectifs de saumons baissent aussi sur les autres bassins français, laissant soupçonner un problème de survie en mer.

En 2025, les températures de l'Allier ont été moins favorables à la survie des géniteurs qu'en 2024. En effet, à Vichy, le seuil thermique de risque de mortalité de 25°C a été atteint pendant 31 jours (contre 23 jours en 2023) et le seuil thermique de létalité de 27,5 °C a été atteint pendant 4 jours entre le 30 juin et le 4 juillet 2025. A cela s'ajoute les conditions hydrologiques des années précédentes et les nombreux autres facteurs limitants.

On peut citer notamment :

- Les crues ayant détruit les frayères en novembre-décembre 2019 (228 m3/s à Langogne le 23/11, d'après HydroPortail) et entraîné des mortalités d'alevins au printemps 2020 (173

m3/s à Langogne le 12/06, d'après Hydroportail). Ces générations auraient dû contribuer à la production des géniteurs comptés en 2025 ;

- L'hydrologie déficitaire de 2022 et 2023 qui a dû impacter la dévalaison des smolts (générations contribuant à la production des géniteurs comptés en 2025) ;
- La température de la surface de l'océan Atlantique Nord qui a atteint et même dépassé les 25°C lors des étés 2023 et 2024, d'après la Fondation de la Mer (conditions subies par les géniteurs qui sont remontés en 2025).

Par ailleurs, une crue de l'Allier au printemps 2025 (92 m3/s le 23/03 à Langogne, d'après HydroPortail) a pu impacter la reproduction naturelle, mais cet impact ne sera visible sur les remontées qu'à partir de 2029. Par contre, les déversements d'alevins ayant été réalisés en mai et juin, ces individus n'ont pas été impactés par cette crue.

Etude PKD 2025 : consolidation des données avec des prélèvements

Suite à la 1^{ère} année d'étude sur la recherche de la présence de la PKD sur les rivières de Haute-Loire. La Fédération a poursuivi ses investigations avec cette fois des prélèvements histologiques sur des truitelles. Ces analyses devraient permettre de confirmer ou d'infirmer la présence de cette maladie.

Les résultats d'analyses sont en cours d'interprétation. Les conclusions de ces recherches seront présentées aux A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire prochainement (Réunion d'automne 2026).

CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :

Régulation sur les eaux closes/piscicultures :

Nous avons disposé que d'un quota de régulation sur les eaux closes pour l'hivernage 2025/2026 de 160 oiseaux (+ 10 oiseaux). Cet arrêté préfectoral a été signé le 16 décembre par les services de l'état. Nous avons fait notre demande le 16 juin 2025. La Fédération avait fortement argumenté et documenté la demande de régulation sur les eaux closes et sur les eaux libres.

Ce quota de 160 oiseaux maximum a été réparti sur différents sites de Haute-Loire. A ce jour la réalisation est la suivante :

Eaux closes	Quotas	Réalisations
Vigeries à Auzon	10	6
Etangs de Megecoste	5	2
Etangs Chevalier et Robert	45	16
Bas en Basset	60	52
Lac du Bouchet	10	1
Collandre- Chambon –St Paul de Tartas	5	0
Etang du breuil	5	0
Plan d'eau de Lachalm à Saugues	5	5
Etang Paulhaguet	5	1
Saint Front	10	0
	160	83

Régulation sur les eaux libres :

Conformément à nos échanges nous attendions un arrêté préfectoral de régulation sur les eaux libres : Loire, Lignon, Borne, Senouire, Allier... La DDT s'était engagée à prendre cet arrêté préfectoral début février soit 2 mois après le délai de recours concernant l'arrêté préfectoral de régulation sur les eaux closes/piscicultures.

Nous avons maintenu des échanges avec les services de la DDT début février 2026 comme convenu. Un projet d'arrêté préfectoral de régulation sur les eaux libre nous a été adressé le 2 mars 2026. Puis la DDT nous a informé le 6 mars 2026 de son intention de ne pas soumettre d'arrêté préfectoral sur les eaux libres au Préfet de la Haute-Loire. La direction de la DDT justifie son choix aux motifs que l'hivernage était bien avancé, que le risque de recours était trop important et que par ailleurs les cormorans sont peu nombreux en cette fin de saison. Cela permettait également de ménager les distensions avec la LPO.

Etude de l'impact des cormorans sur les espèces piscicoles sensibles, protégées ou menacées :

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire fait toujours parti des 4 départements pilotes. Nous avons reconduit le protocole de 2023/2024 afin de disposer de nouvelles données et sur un hivernage complet d'octobre 2025 à avril 2026. Les résultats sont très attendus par la Collectivités Piscicoles et les administrations. C'est un travail conséquent et chronophages. Cette nouvelle étude a été estimée à 50 000 € environ qui doivent être pris en charge par la FNPF et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Actuellement une vingtaine d'oiseaux ont été récupérés sur la Loire ou l'Allier. Ils sont en attente d'analyse prévue en mai 2026.

DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :

En 2025, la Fédération a enregistré 12 déclarations importantes signalant des pollutions, des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects ou des travaux sans autorisations. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1^{ers} garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance... A chaque fois nous rédigeons une fiche de signalement précisant toutes les informations utiles (cartographie, coordonnées, description, photo...)

Les fiches de signalement sont transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, OFB, ...).

Lorsque l'impact est significatif pour l'environnement la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire dépose une plainte auprès des services de l'OFB ou de la gendarmerie avec l'aval de l'A.A.P.P.M.A. concernée.

En 2025 nous avons lancer une procédure suite à une pollution ayant entraîné une forte mortalité sur la Sumène. Cette pollution chimique ci était liée à un dysfonctionnement de la STEP de Fay la Triouleyre. La procédure est en cours d'instruction.

COMMISSIONS PREFECTORALES :

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

La Fédération émet également des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

COMITE DE BASSIN :

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017. Le Président Lionel MARTIN est vice-président de la CLE.
- S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par l'EPAGE LOIRE LIGNON, approuvé par arrêté préfectoral en 2020.

CONTRATS TERRITORIAUX :

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

A ce jour, il y a 9 contrats territoriaux couvrent tout le territoire :

- CT Loire et Affluents Vellaves
- CT Haut-Allier
- CT Affluents Brivadois de l'Allier
- CT Lignon du Velay incluant les masses d'eau : Dunière, Lignon aval et Lignon amont
- CT Loire Montagne
- CT Val d'Allier Alluvial
- CT Alagnon
- CT Dore
- CT Ondaine-Lizeron

Ces contrats territoriaux vont progressivement se renommer « accord de territoire » pour répondre au cahier des charges du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne principale financeur de ces actions.

REPEUPEMENTS :

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010 et mise à jour en février 2020.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération en début d'année. En 2025, la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels. Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques. Nous tenons à rappeler que la Fédération a modifié son règlement intérieur en juin 2023 afin de disposer de moyens de sanction vis-à-vis des agissements non conformes au PDPG.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect des notes de cadrage, de la réception du programme de repeuplement par la Fédération et l'avis émis par le service technique. Le budget n'est pas inextensible et reste limité à 20 000 € par an.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire **4 295 kg** de truites adultes dans les cours d'eau (contre 4 540 kg en 2024). Il s'agit de truites adultes avec en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Il faut rajouter les truites des deux parcours « trophée » sur la Loire à Coubon ou à Vorey soit **600 kg**.

Concernant les plans d'eau gratuits, il a été introduit **1 960 kg de truites en 2025** (contre 2 930 kg en 2024) et **1 459 kg d'autres poissons** (Brochet/sandre/gardon/carpe... pour mémoire 1 948 kg en 2024). Les quantités de truites déversées dans les plans d'eau payant ne sont pas comptabilisées.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE) :

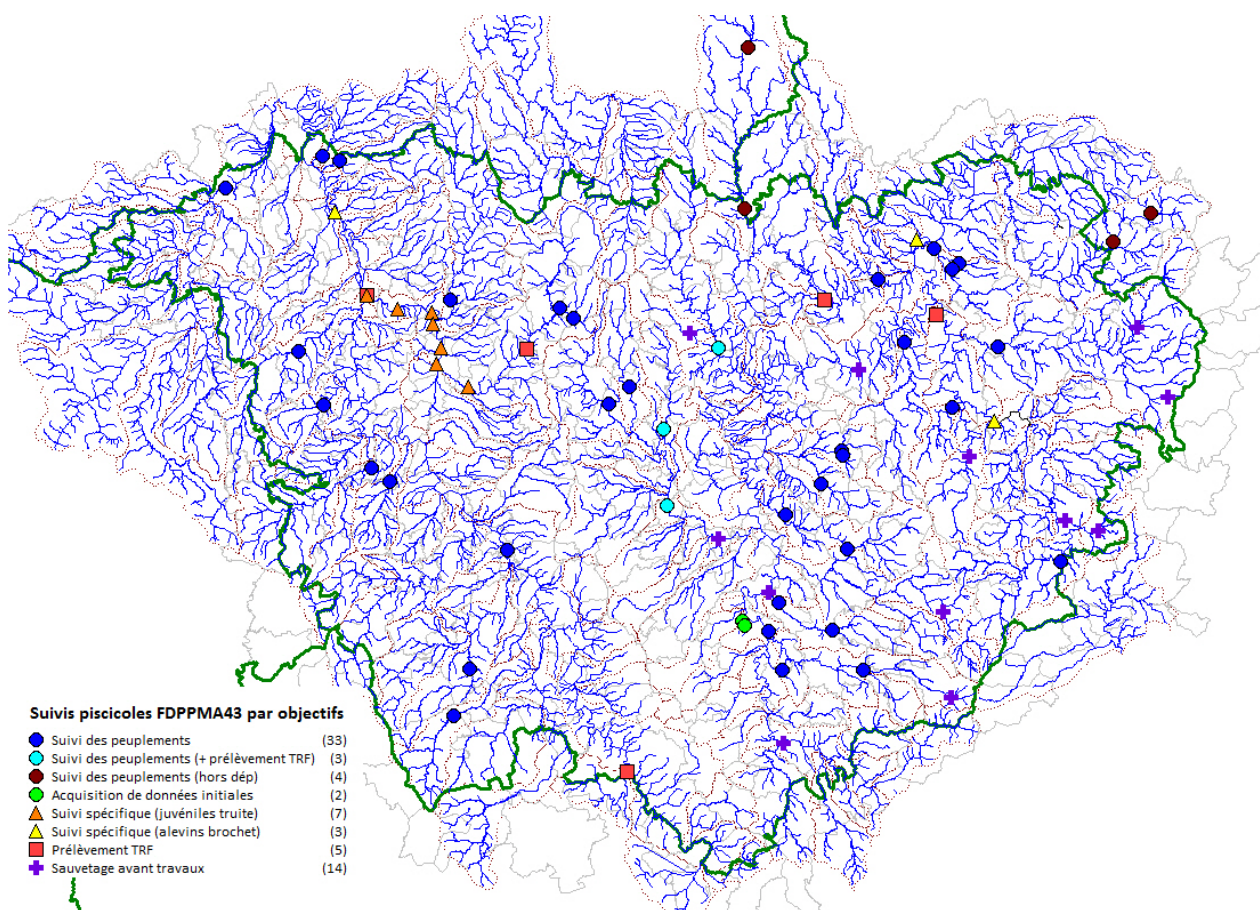
Des travaux sont toujours à l'étude dans la poursuite des travaux réalisés grâce à la CJIP de la Gampille. Ces travaux visent le remplacement d'un gué busé par un pont cadre ainsi que des travaux d'accompagnement. Une mise en œuvre est envisagée en 2026 en partenariat avec les communes concernées et l'A.A.P.P.M.A. de St Didier en Velay et sa Région. Le montage administratif pour la réalisation reste à définir.

ACQUISITION DE DONNEES :

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées avec des objectifs divers.

En 2025, ce sont au total **71 opérations** qui ont été réalisées dont :

- 42 pêches d'inventaire des peuplements répondant à différents objectifs (suivi, CT, état post-travaux...)
- 5 opérations pour des prélèvements PKD
- 8 pêches à objectifs spécifiques (MAM, repro BRO)
- 14 pêches de sauvetages avant travaux



Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.M.A. concernées.

COMMUNICATION :

A l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie, une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2025 et pour faire le bilan de la saison dernière.

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés à l'occasion de l'ouverture de la pêche à la truite en 1^{ère} catégorie, pour l'ouverture du brochet ou encore pour les animations estivales.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » et le compte Instagram ont diffusé des informations relatives à la pêche en Haute-Loire.

De nouvelles vidéos ont été préparées en partenariat avec les A.A.P.P.M.A. volontaires. L'objectif était la mise en valeur du territoire ou des actions des A.A.P.P.M.A. locales. Plusieurs vidéos ont pu être réalisées. Certains projets ont été reportés à 2026 du fait des conditions météo défavorables. Le programme de tournage des vidéos est complet pour 2026 et la majorité des A.A.P.P.M.A. a adhéré à la proposition.

Toutes ces vidéos sont valorisées sur la chaine Youtube de la Fédération et sur les réseaux sociaux. Certaines vidéos dépassent largement les 10 000 vues ce qui est très important pour des vidéos de ce type.

Fédération Pêche Haute Loire
 @federationpechehauteloire3281 · 1,72 k abonnés · 51 vidéos
 Fédération de Pêche Haute Loire ...plus
 Sabonner

Accueil Vidéos

Pour vous

- On part pêcher en Haute-Loire ! La Saugue - A.A.P.P.M.A. de SAUGUES (11:16)
- On part pêcher en Haute-Loire ! La Semène - A.A.P.P.M.A. de Saint Didier en Velay (19:20)
- On part pêcher en Haute-Loire ! La cascade de la Beaume - La Haute Vallée de la... (15:54)
- On part pêcher en Haute-Loire ! La Loire et ses affluents: Langougnole-Mejeanne (17:28)

Vidéos

- On part pêcher en Haute-Loire ! 10^{ème} Episode de notre nouvelle série ! La... (2.2 k vues · il y a 4 jours)
- On part pêcher en Haute-Loire ! 9^{ème} Episode de notre nouvelle série ! La... (3.9 k vues · il y a 1 mois)
- On part pêcher en Haute-Loire ! 8^{ème} Episode de notre nouvelle série ! La... (5 k vues · il y a 2 mois)
- On part pêcher en Haute-Loire ! 7^{ème} Episode de notre nouvelle série ! Le... (3.8 k vues · il y a 4 mois)
- On part pêcher en Haute-Loire ! La Semène -AAPP... (5.9 k vues · il y a 5 mois)
- On part pêcher en Haute-Loire ! L' étang Janisset-Les... (2.5 k vues · il y a 6 mois)

La Fédération a poursuivi son accompagnement des AAPPMA sur la communication notamment sur les parcours de pêche avec de nouveaux panneaux mis en œuvre et d'autres réalisations graphiques.



DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

Nouveau parcours « pêche facile » sur la Senouire



Nouveau parcours Carnassier au barrage de St Préjet d'Allier :

Suite à la rencontre avec la mairie de St Préjet d'Allier le 10 septembre 2025, un nouveau parcours carnassier a vu le jour. Cela va permettre de promouvoir la pêche sur le barrage en tenant compte de son fonctionnement et des opportunités. En effet la navigation sans moteur thermique reste possible y compris Float-tube

Un soutien des populations de brochet a été mis en place dès l'automne 2025 en adultes + perches. Il sera prolongé en 2026. Des aménagements sont aussi envisagés : Étude mise en plateforme de pêche accessible au PMR, mise en place de frayères artificielles, promotion et communication sur le parcours y compris panneaux, animations estivales en 2026 si possible

Il a également été décidé de mieux encadrer la pêche de la carpe de nuit sur ce site. Les postes seront clairement identifiés et la réservation sera obligatoire et limité à 3 jours

Animations :

Les animateurs (Yann FORLOROU et Guillaume SAJOUS) ont réalisé des animations avec des publics variés. La demande est toujours très forte par les établissements scolaires, centres de loisirs, foyers d'accueil, collectivités.

En 2025 nous n'avons pas pu répondre aux sollicitations des animations réalisées dans le cadre des contrats territoriaux. De plus les animations mises en œuvre s'éloignent de notre cœur d'activité sur d'autres volet environnementaux (tri des déchets par exemple). Nous reprendrons ce type d'animation à partir de 2026.

Les salariés ont réalisé des animations dans différents établissements scolaires, centres de loisirs ou colonie de vacances :

- Tickets sports 15 demi-journées et environ 35 participants
- Centre de loisirs, centres sociaux et colonie de vacances : environ 10 établissements et environ 190 participants
- Formations des élèves en BPJEPS 5 participants sur 5 journées
- Animation avec les personnes en situation de handicap du foyer de la Chaumine : 12 demi-journées avec un groupe de 8 personnes

Concernant les animations estivales organisées par la Fédération, le bilan est le suivant :

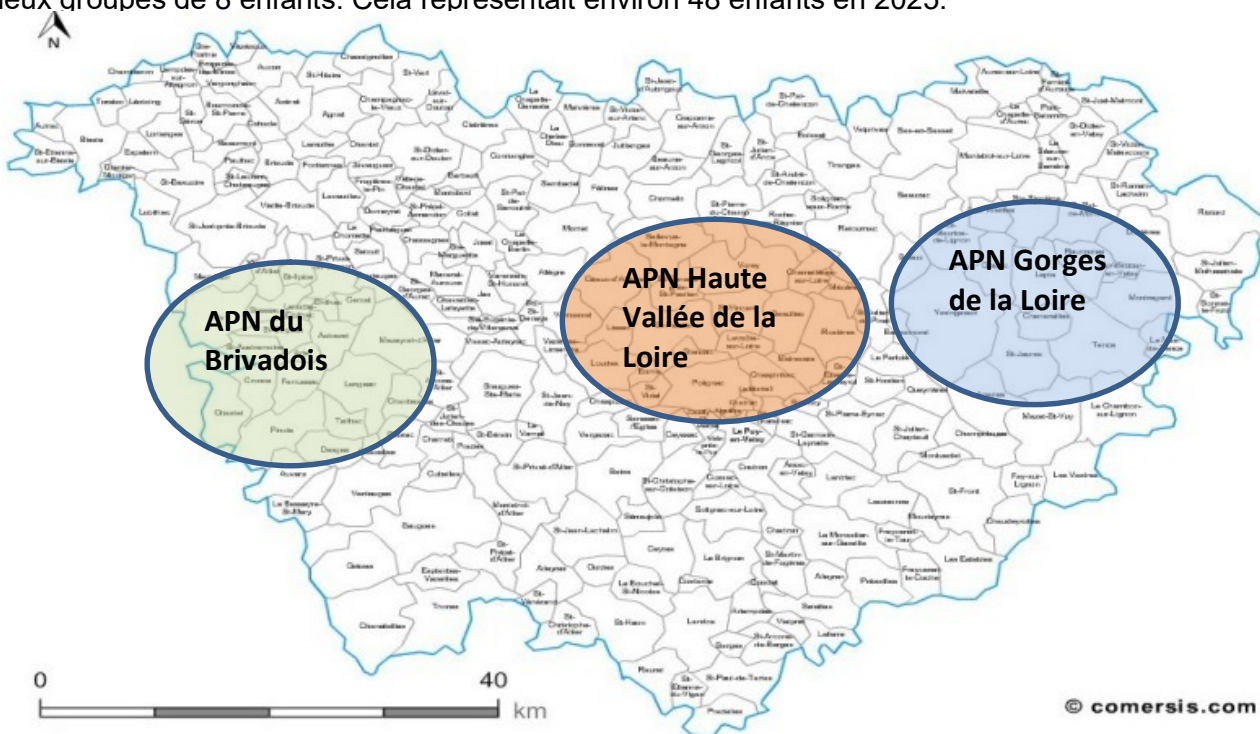
ANIMATIONS ESTIVALES 2025	Nombre participants
Pêche au coup Maubourg	20
Pêche au coup Champagnac le Vieux	8
Pêche au coup à Ceaux d'Allègre	2
Pêche carpe à l'étang du Pêchay (Costaros)	8
Pêche bateau lac du Bouchet	28
TOTAL	66

D'autres animations ont été réalisées par des prestataires notamment sur l'Allier avec M. SAVY et sur le secteur de Monistrol sur Loire avec M. COTTE. Cette collaboration a permis de développer l'offre d'initiation pêche sur tout le département.

Globalement les animations estivales 2025 ont été un succès avec une offre diversifiée et complète. La Fédération a fait en sorte de répondre à toutes les sollicitations.

APN :

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 3. Il est à noter un développement de l'APN du Brivadois qui a créé deux groupes de 8 enfants. Cela représentait environ 48 enfants en 2025.



Autres animations :

- La Fédération a assuré des animations pour le comité d'entreprise du Département de la Haute-Loire dont les adhérents ont pu découvrir la pêche
- La Fédération a proposé deux stages pour les ados sur 3 jours en juillet et en août

PASS-REGION :

Depuis 2024 la Fédération participe à l'opération de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui permet aux jeunes pêcheurs le remboursement de leur carte de pêche jusqu'à 30 €. Ce remboursement est pris en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cette offre est réservée aux détenteurs du Pass-Région « jeunes ».



TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par l'EPAGE Loire Lignon, le SMAA ou le S.I.G.A.L. ou SISMAE à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles notamment tous les Contrat Territoriaux = CT). Le Conseil d'Administration peut déroger à ce principe général et décider de valider une participation financière à hauteur de 10% notamment pour les travaux de restauration de la Continuité Ecologique

Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2025, les demandes de paiement de l'EPAGE Loire Lignon, du SIGAL, du SMMA ou autres partenaires ont été peu nombreuses. Les seules dépenses concernent des programmations de travaux datant de 2023. La majorité des contrats sont en cours de redémarrage et la facturation interviendra début 2026. Cependant les engagements financiers sont importants. Ces engagements représentent actuellement une somme d'environ 30 000 € et portent sur des programmations 2024, 2025 et 2026.

TRAVAUX ET FINANCEMENTS DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. plusieurs dossiers ont bénéficié de l'aide technique ou financière de la Fédération.

On peut citer quelques exemples :

- Les travaux de restauration des accès aux postes de pêche qui bénéficient d'une participation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30%. En 2025 plusieurs secteurs ont été réalisés : Bas en Basset, St Pal de Senouire, Brioude, Paulhaguet... Le coût global est de 6 757 € en 2025.



Illustration : restauration d'accès aux postes de pêche sur les étangs de Bas en Basset

- Plusieurs projets d'aires de pêche sécurisées (ponton) ont été finalisés : à l'étang de Maubourg, à l'étang du Villard et à l'étang du Grand Pré à Charbonnier les Mines.



- Travaux de restauration des berges et abreuvoir sur la Gampille grâce aux indemnités de la CJIP pour un montant de 7 428 €



FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJETS

En 2025, la Fédération de Haute-Loire a monté **16 dossiers** de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Cela représente un montant global de subventions prévisionnelles demandées de **64 209 €**.

Pour 2025 la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**.

En 2025 le Club Halieutique a versé une aide de **134 000 €** en contre partie de la réciprocité départementale.

En 2025 la Fédération a présenté **8 dossiers** dans le cadre de la CPO avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cela représente une aide financière potentielle de **29 100 €** suivant l'avancée et le coût définitif des projets.

En 2025 la Fédération a également sollicité le soutien d'EDF sur 5 dossiers et a obtenu un engagement sur un montant total de **10 000 €**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous a apporté une aide financière dans le cadre de la convention nationale pour environ **42 000 €**.

AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges, de vidange. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Fédération.** Cet avis doit être fait **en amont** de la demande de subvention.

AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique. Concernant la comptabilité, il a été décidé que ce type de prestation pouvait être facturé aux A.A.P.P.M.A. concernées.

La Fédération a également assuré la formation et le suivi des dépositaires de cartes de pêche.

CONCLUSION :

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2025.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 4 avril 2025
Le Président,
Lionel MARTIN

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Orientations fédérales 2026 :

- Promotion : Salon des pêches de St Etienne, salon du tourisme à St Paulien, salon des Maires à St Paulien
- Promotion : Junior Fishing Tour les 4 et 25 avril 2026
- Développement : classement en PVT de certains plans d'eau : plan d'eau de Saugues et étang de Maubourg
- Développement : poursuite du plan départemental de soutien / réintroduction des populations d'ombre commun (en accord avec le PDPG et note de cadrage)
- Communication : vidéos de promotion des activités des AAPPMA volontaires de Haute-Loire
- Communication : nouveau site internet incluant l'application Geopeche
- Travaux : plateforme PMR sur l'étang de Champagnac le Vieux
- Travaux : plateforme PMR à l'étude sur la Senouire vers Paulhaguet
- Travaux : RCE sur la Gampille suppression d'un gué busé
- Technique : travaux sur réhabilitation des bras morts de l'Allier
- Protection des milieux : signature d'une convention de partenariat avec la Fédération des Chasseurs de Haute-Loire autour de l'opération « J'aime la nature propre »
- Protection des milieux : signature d'une convention partenariat avec la gendarmerie de Haute-Loire pour la garderie
- Protection des milieux : des tirs de régulation des cormorans sur les plans d'eau et en eaux libres
- Protection des milieux : suivis des dossiers de pollution



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE



Près d'une installation
hydroélectrique,

**ATTENTION
À L'EAU QUI ...**



**CALME APPARENT,
RISQUE PRÉSENT.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



**Fédération de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique de Haute-Loire**
32 Rue Henri Chas
43000 LE PUY EN VELAY
04.71.09.09.44

federation43@pechehauteloire.fr
www.pechehauteloire.fr



Instagram

